



PLAN TRIENNAL 2022-2024

NOTE EXPLICATIVE

Introduction

Dans le respect du prescrit de l'article 242bis de la Nouvelle Loi Communale, le plan triennal 2022-2024 doit comprendre, en sus des projections pour chaque poste majeur de dépenses et de recettes pour les deux exercices suivant l'année du budget 2022, une note explicative décrivant les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années, et leur impact sur l'évolution des postes de recettes et de dépenses sur ces trois années.

Vous trouverez ci-après ladite note explicative qui a été établie sur la base de l'organigramme de l'administration communale qui est structurée en départements primaires et d'appui.

Le déménagement vers le nouveau centre administratif sis au n°77 de la rue de Stalle prévu dans le courant du premier trimestre 2022 et l'atténuation espérée de la phase aiguë de la crise sanitaire due au Covid-19 doivent permettre de libérer des moyens et du temps pour concrétiser de nouveaux projets.

Les principales recettes de transfert

Ce plan triennal est établi sans augmentation de taxe ou d'impôt en 2023 et 2024 en dehors de l'impact de l'inflation. Par ailleurs, en matière de fiscalité locale, et en concertation avec la tutelle, la taxe sur les antennes GSM ne fait plus l'objet de provisions pour risques et charges en 2023 et en 2024 considérant que le risque inhérent à cette créance est couvert par les provisions constituées ces dernières années.

1. Le précompte immobilier.

Dans le plan triennal 2022-23-24, les centimes additionnels au précompte immobilier sont maintenus à 2.940.

Précompte immobilier	2017	2018	2019	2020	2021
Prévisions	52.012.897,18	53.863.831,11	55.323.500,98	57.932.709,19	59.815.048,01
Droits définitifs	52.104.240,41	55.227.685,93	56.396.448,84	56.672.607,92	
Taux de réalisation	100,18%	102,53%	101,94%	97,82%	
Pourcentage d'écart	0,18%	2,53%	1,94%	-2,18%	

Les estimations des recettes fiscales du PRI pour les 3 prochaines années sont les suivantes :

Précompte immobilier	2022	2023	2024
Prévisions plan triennal	60.880.987,60	60.955.075,58	62.652.656,56
évolution par rapport à l'année précédente	1,78%	0,12%	2,78%

2. L'impôt des personnes physiques (I.P.P.).

Dans le plan triennal 2022-23-24, le taux des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques est maintenu à 5,7%.

Impôts personnes physiques	2017	2018	2019	2020	2021
Prévisions	22.227.262,22	23.147.812,23	25.512.220,33	24.484.143,87	24.164.186,91
Droits définitifs	23.603.435,54	24.601.453,32	24.078.364,70	24.834.056,93	
Taux de réalisation	106,19%	106,28%	94,38%	101,43%	
Pourcentage d'écart	6,19%	6,28%	-5,62%	1,43%	

Les estimations des recettes fiscales de l'IPP pour les 3 prochaines années sont les suivantes :

Impôts personnes physiques	2022	2023	2024
Prévisions Plan Triennal	25.679.962,26	26.193.561,51	26.717.432,74
évolution par rapport à l'année précédente	6,27%	2,00%	2,00%

Les recettes de la dette : la perception de dividendes.

Nous ne prévoyons plus de toucher de dividendes de Brutélé, donc les recettes de dividendes vont légèrement baisser en 2022. A partir de 2023, ces rentrées devraient se stabiliser.

Dividendes	2020	2021	2022	2023	2024
Brutélé	117.686,65	92.686,64	0,00	0,00	0,00
Hydrobru	915.214,39	865.733,22	933.518,68	952.189,05	971.232,83
Interfin – électricité	1.560.577,66	1.593.265,10	1.571.439,01	1.571.439,01	1.571.439,01
Interfin – gaz	2.506.472,35	2.488.618,31	2.432.996,71	2.432.996,71	2.432.996,71
TOTAUX	5.099.951,05	5.040.303,27	4.937.954,40	4.956.624,77	4.975.668,55

évolution par rapport à l'année précédente		-1,17%	-2,03%	0,38%	0,38%
--	--	--------	--------	-------	-------

Les principales dépenses de transfert.

Les dépenses de transferts représentent plus d'1/4 des dépenses de notre commune. La dotation à la zone de police augmente en dessous de l'inflation à 2,4% en 2022 et de 2% en 2023 et en 2024.

La dotation au CPAS augmente de 10% en 2022 et de 5% en 2023 ainsi qu'en 2024.

Il s'agit d'assurer les moyens nécessaires pour que ces deux institutions soient en mesure de répondre aux besoins de la population tant en matière sociale qu'en matière de sécurité.

Transferts	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation communale à la zone police (330/435-01)	17.046.115,04	17.046.115,04	17.455.221,31	17.804.325,74	18.160.412,25
Dotation de fonctionnement au CPAS (831/435-01)	16.649.963,10	17.472.751,87	19.220.027,00	20.181.028,35	21.190.079,77
TOTAUX	33.696.078,14	34.518.866,91	36.675.248,31	37.985.354,09	39.350.492,02
évolution par rapport à l'année précédente		2,44%	6,25%	3,57%	3,59%

La charge de la dette

Dettes communales	2020	2021	2022	2023	2024
Charges financières des emprunts à charge de la commune (211-01)	2.172.342,83	1.946.508,80	2.066.803,71	1.857.741,35	1.692.679,84
<i>dont prêts d'investissement du FRBRTC</i>	188.991,67	180.857,43	172.316,47	200.684,12	190.145,48
Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune (911-01)	10.188.503,04	9.115.529,34	10.223.840,00	8.526.162,92	8.272.034,77
<i>dont prêts d'investissement du FRBRTC</i>	162.684,87	170.819,10	179.360,06	212.779,20	223.418,16
TOTAUX	12.360.845,87	11.062.038,14	12.290.643,71	10.383.904,27	9.964.714,61
évolution par rapport à l'année précédente		-10,51%	11,11%	-15,51%	-4,04%

Département des Affaires sociales et économiques

Prévention

Le service Prévention est compétent pour la coordination et pour l'application du Plan stratégique de sécurité et de prévention, subsidié au niveau fédéral par le SPF Intérieur et, au niveau régional, via Bruxelles Prévention & Sécurité (Plan bruxellois de prévention et de proximité) et Perspective. Brussels (Plan d'accrochage scolaire communal).

Comme c'est le cas dans l'ensemble de communes, les frais de personnel et de fonctionnement de ce service sont en grande partie subsidiés. En revanche, la Commune d'Uccle présente la particularité d'être largement moins subsidiée via les fonds régionaux en regard de son nombre d'habitants (environ 9 euros par habitant) et en comparaison avec des communes (notamment de la seconde couronne sud-est) présentant des caractéristiques sociodémographiques comparables.

Le service de Prévention concentre ses ressources sur la prévention primaire (amélioration des conditions générales de la population) et secondaire (aide aux personnes en difficulté en vue de leur permettre de se maintenir dans leur milieu de vie).

L'action du service se partage entre, d'une part, la présence visible sur le terrain, dans une logique de proximité avec le public, des gardiens de la paix (GP) et des éducateurs de rue (EDR), et d'autre part, les missions de prévention des cambriolages, de médiation sociale et d'accompagnement scolaire.

En lien avec le développement du plan local de cohésion sociale (lire sous ce chapitre), la Commune a l'ambition de renforcer sa présence de terrain, en priorité au bénéfice des quartiers et des populations qui se trouvent dans une situation sociale plus vulnérable, notamment la jeunesse. Cela notamment dans la perspective de l'arrivée de nouveaux habitants via les projets de construction de logements.

Cette ambition passe par le renforcement de ses équipes de gardiens de la paix et des éducateurs de rue.

Le service Prévention étudiera en parallèle l'opportunité et la faisabilité de mettre en place une antenne LISA (Local Integrated Security Antenna).

Action et Cohésion sociales

Uccle est depuis peu éligible aux subsides de la politique de cohésion sociale de la Commission communautaire française. Ceci entraîne pour la Commune de nouvelles obligations qui sont prises en charge au sein du service de l'Action sociale et en lien avec l'action du service Prévention qui comprennent notamment :

- l'organisation au niveau local d'une concertation (partage d'informations entre opérateurs de cohésion sociale) et d'une coordination (soutien et évaluation des opérateurs, en relais de la COCOF) ;
- la réalisation d'un diagnostic local en vue d'identifier les problématiques locales par quartier ;

- la rédaction d'un pacte local qui doit définir notamment les lignes directrices des actions à mener sur le territoire de la commune pour 5 ans.

Afin de réaliser ces obligations, il a été procédé dans le second semestre 2021 à l'engagement d'un « Coordinateur de la vie associative » qui se chargera également d'accompagner les différentes associations uccloises, à contribuer à l'interconnaissance et au partenariat dans le milieu associatif ucclois et à valoriser celui-ci.

En étroite interaction avec le service Prévention, le service Action et Cohésion sociales aura pour mission d'enraciner dans les quartiers la présence de ces services par l'occupation de locaux à vocation communautaire. Cet enracinement prendra forme :

- en exploitant les lieux existants tel que les Centres récréatifs des seniors, appelés à s'ouvrir à leur quartier, en concertation avec le service des Seniors et l'asbl communale Generation + ;
- en développant une maison de quartier à dimension intergénérationnelle dans l'un des quartiers ucclois de logements sociaux.

Ces lieux, en particulier la maison de quartier, devront recevoir un public diversifié en y développant ou accueillant des initiatives associatives ou des projets communaux. Ces espaces de proximité permettront de répondre à divers objectifs tels que l'amélioration des services de proximité, de la cohésion sociale, de la solidarité et du cadre de vie.

Outre leur financement communal, ces initiatives (ressources humaines, projets, immobilier) devront en outre s'appuyer sur des subsides à obtenir auprès des instances régionales, fédérales ou autres.

Economie

Les entreprises et les commerces de notre commune ont subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. C'est la raison pour laquelle des primes ad hoc ont été prévues en 2020 et en 2021.

Le service de l'économie continuera son travail d'accompagnement auprès des commerçants et entrepreneurs ucclois. La dynamisation de nos quartiers commerçants sera poursuivie en collaboration avec l'ASBL Promotion de l'Économie et du Commerce ucclois et les associations de commerçants.

Une attention particulière sera apportée aux vitrines vides et aux contacts avec les propriétaires pour assurer l'installation de commerces de qualité.

Département des Affaires culturelles et récréatives

Seniors

Les seniors (65+) représentent près de 20% de la population uccloise. La crise sanitaire a accentué leur isolement et le regard parfois négatif parmi la population.

Le service des Seniors a vu ses missions s'étoffer en intégrant un volet de participation citoyenne via la mise en place du Conseil consultatif ucclois des aînés (CCUA).

La collaboration avec Bras Dessus Bras Dessous a initié l'ouverture sur son quartier de l'un des cinq Centres récréatifs des seniors de la Commune. Le même Centre accueille également l'école de devoirs d'une asbl spécialisée dans cette activité. Notre objectif pour la suite de la législature est de poursuivre de telles collaborations et d'essayer de la développer parmi les autres Centres. Stratégiquement répartis sur le territoire de la Commune, ces espaces seront valorisés en cherchant à optimiser leur occupation par exemple en utilisant leurs plages horaires libres (en soirée ou le week-end) pour y accueillir de nouvelles collaborations, dont des initiatives au départ du service Action et Cohésion sociales.

Parallèlement, l'asbl communale Génération + aura à poursuivre son nécessaire rajeunissement en intégrant une offre plus diversifiée et en palliant le départ de certains bénévoles.

Jeunesse

Dans la continuité de l'action menée ces dernières années, la place des jeunes dans les politiques locales sera assurée et notamment grâce à l'organisation des Etats généraux de la Jeunesse en 2022 dont les recommandations seront analysées et mises en œuvre dans la foulée.

Le soutien aux mouvements de jeunesse et aux associations de terrain dans l'accompagnement des jeunes et en particulier dans cette période de crise sanitaire sera poursuivi.

Le service uclois de la jeunesse poursuivra par ailleurs l'organisation de moments de convivialité qui sont des facteurs essentiels du vivre ensemble.

Culture

Le service de la Culture a travaillé à la mise en œuvre d'une politique culturelle vivante, ouverte, multiculturelle et innovante.

Le Centre Culturel d'Uccle a amorcé une refonte de son fonctionnement, de la programmation et de sa tarification pour élargir son public et travailler à sa reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Ferme rose continuera de privilégier son rôle de pôle culturel amateur.

Le soutien aux acteurs culturels continuera d'être déployé sous la forme de subsides de projets et subsides annuels mais également de partenariats. Les rencontres et consultations des acteurs culturels interrompues par la crise sanitaire reprendront annuellement.

L'accessibilité à la culture pour tous les publics continuera de faire l'objet d'une attention particulière par le biais notamment des Chèques Culture lancés fin 2021 qui permettent à un plus grand nombre de jeunes de familles aux revenus modestes de fréquenter des lieux culturels ou d'apprendre une discipline artistique. Utilisables auprès des opérateurs culturels uclois, ils permettront en outre de soutenir ces derniers également.

L'attention spécifique portée à la présence de l'art dans l'espace public sera encore renforcée.

Dans la foulée de la crise sanitaire qui a mis le secteur culturel à l'arrêt, un dispositif d'Aide à la création artistique destinée aux artistes professionnel(le)s a été mis en place. Ce système sera revu afin de soutenir de façon encore plus efficace et ciblée les nombreux artistes professionnels sur le territoire.

La valorisation du patrimoine ucclois entamée avec le lancement d'Heritage walks se renforce avec notamment la création d'un parcours patrimonial avec l'appui du cercle d'histoire d'Uccle et des services de la voirie et des collaborations avec des opérateurs spécialisés.

Au niveau du Lokaal Cultuurbeleid de la commune d'Uccle, un nouveau plan de politique culturelle locale a vu le jour pour la période 2020-2025. Les axes et défis choisis pour Uccle font le choix d'une large diffusion culturelle par le biais de partenariat locaux afin d'abaisser les seuils de la pratique culturelle et toucher un public plus large et diversifiés.

Les bibliothèques, riches de leur nouveau Plan de développement de la lecture, validé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la période 2021 – 2025 poursuivront leur évolution suivant les axes suivants : Briser les distances culturelles et sociales / des bibliothèques inclusives / un 3^e et 4^e lieu de vie). Un festival de la littérature jeunesse sera organisé annuellement afin de favoriser l'accès à la lecture, valoriser la production littéraire belge et offrir au public un nouveau moment culturel.

Afin de mettre en œuvre leur plan de développement, le Réseau des bibliothèques francophones d'Uccle verra se développer en son sein une ludothèque à la Bibliothèque du Phare ainsi qu'un EPN mobile (Espace public numérique) financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin de favoriser l'inclusion, les fonds de livres tactiles et de Livres « Faciles à lire » seront étoffés.

Sports

Le sport et, au sens plus large, la pratique quotidienne d'une activité physique suffisante, jouent un rôle qui va bien au-delà de l'indispensable promotion de la santé. Il s'agit aussi d'un élément essentiel du lien social, une école de vie où se confronter à la diversité et forger l'esprit d'équipe. Nous avons pour but l'actualisation du cadre réglementaire entourant la mise à disposition de chèques sport pour les jeunes (augmentation du montant, élargissement des bénéficiaires, ...).

La commune se doit de promouvoir le sport et de le rendre accessible à tous. Notre commune dispose de nombreuses infrastructures sportives permettant la pratique de diverses disciplines. Certaines d'entre elles nécessitent une rénovation (vestiaires du centre André Derudder, salle Stroobant, piscine, terrains synthétiques, terrains de basket en plein air, à la Sauvagère et à la Montagne de Saint-Job). Des moyens budgétaires au service extraordinaire seront dégagés pour ce faire. En plus de l'aménagement du complexe de Neerstalle avec la construction d'un stade National de Hockey.

L'accès à la piscine doit être maintenu à un prix abordable. L'organisation des 10 km d'Uccle sera poursuivie mais l'événement pourrait évoluer dans les années à venir.

Un skate park, tel que sollicité dans le cadre du budget participatif, sera aménagé.

Département des Affaires éducatives

Éducation

Les prochaines années verront dans l'enseignement maternel et primaire ordinaire la poursuite de projets visant à renforcer la qualité d'accueil d'élèves dans nos écoles communales en adaptant notamment les locaux en fonction des besoins actualisés ainsi qu'en lien avec les enjeux environnementaux et les obligations d'économies énergétiques.

L'école de Calevoet, poursuivra son dédoublement par l'ouverture de classes (une classe maternelle en 2022, une classe primaire par année à partir de 2023). Cette augmentation de la population imposera la création d'un réfectoire adapté et le réaménagement d'une cuisine de production. L'actuel préguardiennat de Calevoet devra intégrer de nouveaux locaux répondant aux normes de l'ONE et aux exigences énergétiques. Cela impliquera la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir jusqu'à 35 enfants de 18 mois à 3 ans. Ces travaux nécessiteront bien entendu un projet global de réaménagement de l'espace disponible à l'école et de l'actuel préguardiennat de Calevoet.

L'école du Merlo (enseignement primaire spécialisé) ayant vu le chantier de reconstruction (dernière phase) retardé devrait réintégrer ses locaux pour la rentrée de septembre 2023. Quoique ce projet ne tende pas à créer plus de places, il permettra aux enfants qui sont inscrits dans cette école d'occuper des locaux adaptés à leurs besoins. De plus, l'école du Merlo ouvrira, dès septembre 2022, une section accueillant les enfants de type 2 pour lesquels il existe un nombre insuffisant de places sur la Région Bruxelles-Capitale.

A l'Institut communal professionnel des Polders, un projet de reconstruction de l'annexe (ancienne ferme) au bâtiment principal permettra une organisation correcte de l'école en termes d'accueil pédagogique (locaux classes), de salubrité, de vie collective (réfectoire adapté), de stockage sécurisé des machines et produits liés à l'horticulture.

Suite à la libération par l'administration du 25 rue Auguste Danse, les locaux seront réaménagés afin d'accueillir les Cours communaux de Promotion sociale (R+1, R+2, R+3) et le Centre PMS (REZ). Ce projet permettra aux CPSU ainsi qu'au CPMS de s'installer de façon pérenne dans un bâtiment central et accessible facilement en transports en commun.

Les locaux de l'école de Saint Job, libérés par le Centre PMS, seront réaffectés et mis à disposition de la section maternelle (classe, salle de psychomotricité et réfectoire).

Enfin, le préguardiennat de l'école du Homborch verra ses locaux réaménagés dans le cadre d'un projet de reconstruction adapté aux besoins des enfants qui y sont accueillis et dans un esprit de collaboration et de mise en commun des ressources dédiées à l'accueil de la petite enfance au vu de la proximité avec la crèche du Homborch.

Sur le plan organisationnel, les quatre préguardiennats devenant des crèches suite à la réforme imposée par l'ONE, seront rattachés dès 2022 au service des Crèches dans le cadre d'une gestion centralisée des ressources et moyens.

Sur le plan de la pédagogie, on continuera à accorder une attention particulière à l'évolution et l'adéquation des pratiques pédagogiques mises en œuvre au sein de notre enseignement communal.

L'école des Eglantiers deviendra, au 1er septembre 2022, une école à Philosophie Active basée sur trois piliers : une thématique citoyenne annuelle pour toute l'école, des projets coopératifs en interdisciplinarité et des conseils de classe hebdomadaires.

Enfin, l'enseignement en immersion développé à l'école du Homborch sera renforcé par le développement d'un projet artistique permettant un ancrage de la langue au travers d'une démarche globale.

En parallèle, le questionnement engagé par les équipes éducatives sur le projet éducatif communal sera poursuivi par la réécriture du projet pédagogique dans une dynamique collaborative et sur base d'une consultation des acteurs de terrain (membres des équipes pédagogiques). S'en suivra une adaptation du Règlement des Etudes.

Dans une dynamique de renforcement de la qualité de notre enseignement communal, la communauté éducative continuera ses démarches d'ouverture et de questionnement quant aux pratiques pédagogiques (actives ou autres) en lien avec les avancées scientifiques.

Une attention toute particulière sera portée aux enfants « à besoins spécifiques » dans le cadre de projets d'intégration et d'inclusion, en veillant à favoriser les adaptations pédagogiques et matérielles objectivées. Pour ce faire, la participation de notre PO au sein du Pôle Territorial se renforcera progressivement sous deux axes en :

- organisant les missions relatives à l'accompagnement des équipes en termes notamment d'information et d'organisation des aménagements raisonnables ;
- organisant l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques.

Le développement raisonné des nouvelles technologies sera poursuivi en mettant à disposition des écoles et des élèves du matériel adapté dans le cadre de projets clairement identifiés et permettant de développer une dynamique participative et collaborative ainsi qu'un partage des ressources et des informations. Un réseau Wifi sera développé au sein de chaque école permettant des supports adaptés aux besoins spécifiques de certains élèves et bénéficiant à l'ensemble de la communauté scolaire. La multiplication des supports informatiques (TBI, tablettes, applications, ...) intégrés au sein des écoles et des classes imposera le développement d'une cellule pédagogique spécifiquement dédiée à ces nouvelles technologies. Un responsable pédagogique pour les Nouvelles Technologies permettra ainsi

une coordination, une gestion et une structuration de l'utilisation des supports (applications et matériel) dans son aspect pédagogique et éducatif à mettre au service de l'enseignement.

Le développement des techniques permettant la lutte contre la violence visible et invisible et le harcèlement sera poursuivi notamment via des dispositifs de réaménagement des espaces de récréation et de verdurisation.

Les projets permettant de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement seront toujours largement encouragés (création de potagers, poulaillers, vergers,...).

L'alimentation saine fera partie intégrante du nouveau cahier des charges et visera à atteindre la labellisation GOODFOOD.

Sur le plan culturel, le projet « Art à l'école » sera poursuivi. L'initiative est financée par l'Administration communale parce qu'il est essentiel d'élargir le regard et de susciter l'ouverture à la vie culturelle. D'autre part, les directions d'école veilleront à une utilisation rationnelle de l'énergie, à l'écologie et à une alimentation saine.

La Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit l'élargissement progressif de la mise en application du Décret Gratuité. Selon les informations informelles reçues, cette mise en œuvre ne serait effective pour l'école primaire qu'à partir de 2023. Ceci impliquera une majoration tant des subsides perçus de la Fédération que des dépenses et frais de fonctionnement de nos écoles communales.

Famille – Crèches – Personnes en situation de handicap

Le service des Crèches, Familles, Santé, Personnes en situation de handicap continuera de porter une attention particulière aux familles, d'encourager la création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Commune, de promouvoir des actions de soutien à la parentalité, de sensibiliser la population aux questions de santé et de développer des actions durables visant à améliorer les conditions de vie et l'environnement des personnes handicapées.

Pour l'organisation des différents projets dans ces domaines, les possibilités de subsides continueront à être recherchées.

Crèches

Toutes les pistes possibles d'augmentation de la capacité d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, dans les structures existantes où dans de nouvelles crèches, préguardiennats ou haltes garderies, continueront à être explorées.

Un audit a été réalisé en 2021. Les résultats permettront d'optimiser le fonctionnement et d'effectuer des économies d'échelle entre les différentes structures d'accueil de la commune.

L'engagement d'un(e) coordinateur(rice) des crèches et d'un(e) assistant(e) social(e) est prévu en 2022.

Les travaux d'agrandissement et d'aménagement de la crèche du Chat, en vue de passer de 24 à 36 places, se dérouleront de mars 2022 à décembre 2023. La crèche pourra accueillir 42 enfants et une demande à l'O.N.E. va être faite en vue d'obtenir des subsides pour ces 6 places supplémentaires.

Une demande de subsides à l'O.N.E. sera également faite en vue de l'agrandissement de la halte-accueil de Saint-Job, avec augmentation de places d'accueil. Les travaux à cette fin sont prévus au budget. La capacité actuelle de 10 places pourrait augmenter à 21 places.

Une rénovation du jardin du préguardiennat de Calevoet est envisagée.

Les crèches seront incitées à poursuivre le programme Good Food, afin de veiller à éduquer à la pratique d'une alimentation saine. Toutes les crèches communales sont actuellement détentrices du label good food et ont même entre 1 à 3 fourchettes.

Familles

En cette période de pandémie et afin de rendre un meilleur service aux familles, la promotion de la solidarité et des liens entre les générations et l'intégration des modifications des dynamiques familiales (familles monoparentales, recomposées, homoparentales, augmentation de la population âgée de plus de 65 ans et des personnes isolées) et les synergies entre les intervenants seront renforcées.

Les initiatives de soutien à la parentalité, axées davantage sur les populations fragilisées, se poursuivront en multipliant et soutenant les lieux de rencontre et de parole.

Santé

Afin de faire d'Uccle une commune « Pro Santé » et en partenariat avec les associations qui s'occupent de la santé sur le territoire communal (maisons médicales, Centre de Secours d'Uccle, centre de planning familial, PMS, Croix-Rouge, Associations des médecins généralistes), de actions de prévention-santé continueront à être initiées.

Lors de manifestations publiques (Foire de Saint-Job, conférences, etc.), les actions de prévention de la santé (mesure du CO, test d'audition, prise de la TA, etc.) seront poursuivies.

L'échange autour des thématiques de la santé entre les professionnels et le citoyen sera facilité par l'organisation de conférences, la coordination de campagnes d'information sur certaines maladies, la transmission régulière de « conseils santé », etc...

Une politique de prévention de toutes les nuisances possibles (sonores, olfactives, respiratoires, vibratoires, etc...) sera poursuivie.

La coordination des campagnes de prévention (dépistage cancer, prévention des MST, vaccination, don de sang, etc...) sera poursuivie.

En cas de nécessité et si la pandémie persiste, tout le nécessaire sera fait en vue de protéger chaque citoyen Ucclois. L'information concernant les mesures à prendre pour se prémunir de la Covid-19 continuera à être diffusée dans le cahier communal du Wolvendael, le site et le facebook communaux.

Au niveau du centre de santé communal, les médecins et infirmières du PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) continueront à donner aux écoles les instructions nécessaires suivant l'évolution de la pandémie.

Personnes en situation de handicap.

Le travail du Conseil consultatif communal de la personne en situation de handicap (C.C.C.P.S.H.) sera préservé, vu que cette instance demeurera l'organe de consultation privilégié du Collège.

Les actions de sensibilisation et de mise en situation de handicap (Samedifférence) du personnel communal et de public, seront poursuivies. Des expositions diverses réalisées par des personnes en situation continueront à être organisées.

Les cours de cyclo-danse et le football pour malentendants seront maintenus.

L'inclusion des personnes handicapées dans le personnel communal sera poursuivie en respectant la législation. Le personnel communal sera sensibilisé à l'accueil des citoyens en situation de handicap, y compris le handicap mental et l'autisme.

Le soutien aux associations uccloises qui viennent en aide aux personnes en situation de handicap sera soutenu, notamment à travers le festival EOP.

Le service poursuivra le développement des actions durables visant à améliorer les conditions de vie et l'environnement des personnes en situation de handicap.

Égalité des chances et des genres

Le service Égalité des chances et des genres a pour objectif la lutte contre toutes les discriminations, se basant sur le principe qu'elles sont structurelles et de l'intersectionnalité, notamment toutes les inégalités liées aux stéréotypes que l'on peut encore observer.

Les dates-clés que nous mettons à l'honneur chaque année sont :

- le 8 mars : journée de lutte pour les droits des femmes
- le 17 mai : journée de lutte contre les lgbtqia+phobies
- le 25 novembre : journée de lutte contre les violences faites aux femmes
- le 1^{er} décembre : journée mondiale de lutte contre le sida

Le service de l'égalité des chances et des genres planifie :

- L'organisation, en partenariat avec la commune d'Anderlecht et le centre de prévention des violences conjugales et familiales, d'un colloque sur les violences, destiné aux professionnels et illustré par des événements culturels les 31 janvier, 1 et 2 février 2022 au CCU → organisation de la représentation de la pièce "je l'aime un peu beaucoup..." en collaboration avec le théâtre Brocoli et l'école active
- L'approbation et la poursuite des actions entamées dans le Plan d'Action pour l'égalité des genres et les droits des femmes (stratégie gendermainstreaming) et le Plan diversité et la célébration du 8 mars
- la distribution des brochures sur les masculinités destinées aux enfants dans les écoles primaires et destinées aux adultes dans les écoles secondaires
- L'installation du Conseil Consultatif Communal pour l'égalité des genres et les droits des femmes et doter celui-ci de moyen d'organisation d'actions
- la poursuite de la lutte contre les Igbtqia+phobies et la célébration du 17 mai → partenariat avec la chorale Igbtqia+ Sing of Brussels le 11 juin 2022 au CCU
- la poursuite des formations du personnel au genderbudgeting pour tous les services communaux et la mise en place du genderbudgeting dans tous les services communaux
- la tenue des assises Arc-en-ciel durant l'année 2022 afin de dresser un état de la situation avec différentes associations et organismes publics et privés
- la poursuite de la lutte contre les discriminations liées au sida et la célébration du 1er décembre
- la poursuite de la lutte contre les violences faites aux femmes, étudier un partenariat avec l'AISSU et la célébration du 25 novembre
- la poursuite de la distribution des cartes de visite créées par notre service, reprenant les coordonnées d'urgence, à mettre à disposition dans les lieux de passage des femmes plus particulièrement
- la distribution de l'outil de prévention créé par notre service dans les écoles secondaires (5^{ème} et 6^{ème}) tous les 2 ans
- la poursuite et pérennisation des ateliers de groupes de paroles et de soutien aux familles monoparentales
- la mise en place de permanences juridiques et psychologiques pour les parents solos avec la Maison des parents solos de Forest
- l'organisation de formations pour le personnel au sujet du racisme dont les stéréotypes
- réitérer une sensibilisation grand public au sujet du racisme dont les stéréotypes

Département aménagement du territoire et politique foncière

Urbanisme

Un grand chantier pour les trois années à venir, sera d'intégrer la digitalisation de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme, initiée par la Région. Un réel défi tant sur le plan matériel que sur les procédures à mettre en place (signature électronique, authentification des plans virtuels, ...). La Région devrait revenir vers les communes dans le deuxième quadri 2022, afin de déterminer les communes pilotes à ce projet. L'objectif est que l'ensemble des communes passent au digital en 2024. Le demandeur de permis aura néanmoins toujours le choix d'introduire soit en version papier, soit en version électronique.

Les archives de l'urbanisme devront aussi être digitalisées tant pour leur préservation (certains permis très anciens se dégradent) que pour faciliter l'accès à leur consultation. La digitalisation

devra se faire en collaboration avec le service des archives et s'intégrer dans une réflexion globale.

En 2022, une étude de faisabilité sera lancée pour déterminer la méthodologie en vue de la digitalisation de plus de 55.000 dossiers d'archives de permis d'urbanisme. La digitalisation devra débuter dès 2023, et se poursuivre en 2024.

En ce qui concerne les enjeux de planification, la modernisation des PPAS doit se poursuivre. En 2022, lancement de l'étude sur le PPAS 15 (Cavell-Errera) lequel sera soit abrogé, soit modifié. Il y aura lieu de déterminer si cette abrogation ou modification devra ou non faire l'objet d'une évaluation des incidences. Cette modification ou abrogation devra se poursuivre en 2023 (avec enquête publique), pour aboutir à une décision en 2024.

En 2022, se poursuivra l'élaboration du RCUZ « grandes avenues » : enquête publique et commission de concertation, pour une adoption fin 2022.

Les années à venir verrons notamment la participation à la réflexion sur la modification du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), ainsi qu'à la modification du RRU (Règlement Régional d'Urbanisme).

Propriétés communales

Le service devra en fonction des demandes du service de la voirie procéder aux rachats de parcelles :

- 2022 : rue Engeland
- 2022 : rue Jean Benaets (en bordure du Plateau Avijl)
- 2023 : avenue Paul Stroobant
- 2023 : achat d'une parcelle le long de la rue de Stalle prolongée à côté de l'ICPP.
-

Pour 2022, un budget de 304.000 euros est prévu. Il faut prévoir un budget équivalent en 2023 et 2024.

Plusieurs projets devront être menés dans les trois années à venir :

- recherche d'un local pour une maison de quartier, ainsi qu'un commerce à développer, dans le quartier du Homborch : choix de l'implantation et élaboration d'un projet d'appel d'offre. Un budget de 400.000 euros devrait être dégagé pour ce projet. Ce projet devrait être lancé dès 2022, pour un achat et en 2023-2024 une ouverture ;
- bibliothèques francophones et néerlandophones : réflexion à mener sur la réunion des deux bibliothèques en un seul endroit, ou l'achat de la bibliothèque néerlandophone et la rénovation de la bibliothèque francophone. Cette réflexion devra être menée en 2022 pour une concrétisation rapide.
- Affectation d'un bâtiment communal à la Maison de la citoyenneté

De nombreux projets seront lancés dans les années à venir avec la Régie Foncière (et sur le budget de cette dernière) :

- la maison au 313 rue Vanderkindere : le permis d'urbanisme sera introduit en 2022, avec le lancement du marché de travaux en 2022 et les travaux planifiés en 2023. Ce projet d'un montant de 280.000 euros devrait être financé via deux charges d'urbanisme d'un montant de 125.000 euros ;
- marché de services pour les études en vue de la rénovation des maisons 867 et 871 (étage), chaussée d'Alseberg (2023) ;
- étude sur la possibilité de construction de deux parcelles le long de la chaussée de Saint-Job suite au rachat du Marais du Broeck (parcelles et projet à faire passer à la Régie Foncière).

Logement

Le déménagement vers le nouveau centre administratif permettra de centraliser davantage les demandes en matière de logement, avec la création d'un guichet unique. L'offre en logements de transit va être maintenue. Les logements de transit continueront à être gérés par l'A.I.S.U. et, pour sa part, la Régie foncière continuera à en percevoir les revenus.

La Commune devra communiquer aux acteurs en matière de logement (SLRB, Binhôme...) son objectif de disposer de logements à même d'accueillir de jeunes familles, et veiller, pour les projets du secteur privé, à ce que les programmations proposées rencontrent cet objectif.

Afin de répondre à l'ambition du Collège de déployer une large offre de logements publics accessibles et abordables, la coordination et la cohérence des politiques menées par les acteurs régionaux, ainsi que par les acteurs communaux que sont le service logement et la régie foncière, Binhome et l'AIU sera assurée.

En ce qui concerne les 30 logements sociaux communaux, il y aurait lieu de les faire passer sous la gestion de l'AIU.

Rénovation urbaine

Le suivi et la coordination du projet Politique de la Ville 2021-2024 se poursuivra dans les trois années à venir. Il s'agit de la réalisation d'une bibliothèque dans la cité du Merlo. Ce projet se fait en étroite collaboration avec Binhôme.

Une réflexion sur l'avenir des bâtiments communaux à la suite du déménagement se poursuit :

- la maison communale : aménagement du premier étage pour la justice de paix (2022), étude sur l'affectation à donner au rez-de-chaussée ;
- rue des Fidèles : étude sur la possibilité de la réalisation d'un parking du centre (2022) ;
- rue Victor Gambier : étude sur l'avenir du site (2023-2024).

La candidature pour un contrat de quartier durable (2022-2026) a été introduite. Si la commune devait être lauréate de contrat de quartier, les équipes devront être renforcées avec au minimum un coordinateur de contrat de quartier, un architecte pour le volet technique, un coordinateur pour le volet climat, un travailleur social.

Une réflexion est également en cours sur le devenir du site Stroobant en partenariat avec les opérateurs déjà présents sur le site (2022-2024).

Environnement

La réactualisation de l'Agenda 21, en collaboration avec l'ensemble des autres services communaux, pour le rendre plus ambitieux, donnera lieu en 2022 à l'approbation d'un Programme d'actions climat (PAC) poursuivant l'objectif de réduire de 50% les émissions en équivalent carbone de la Commune et d'adapter le territoire aux changements climatiques. Le plan triennal traduit en prévisions budgétaires la réalisation de premières actions du PAC et le poste de coordination du PAC sera maintenu après la période de subsides.

Le Plan Nature continuera à être progressivement concrétisé en favorisant la faune et la flore locales tout en veillant à la protection des espèces en voie de disparition. Une attention toute particulière sera réservée aux projets de restauration des trois ruisseaux uclois et de gestion des risques d'inondation. La dynamique de transversalité entre les services techniques pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau via la « Coordination Eau » sera maintenue.

Dans le but notamment de rendre plus accessible une alimentation saine et locale, de nouveaux projets d'agriculture urbaine seront réalisés. Le projet co-créé « Archisols » subsidié par INNOVIRIS (réalisé en collaboration avec le service des Archives) comprenant l'inventorisation de la qualité des sols et la recherche de terrains pour développer des projets de résilience urbaine sera initié.

La réalisation et la concrétisation des plans de gestion des cimetières seront poursuivies en collaboration avec le service de l'État civil.

Le service de l'Environnement poursuivra l'effort de recherche de subsides pour limiter les dépenses sur fonds propres et maintenir sa position de Commune dynamique et pilote notamment en matière de gestion des eaux et d'actions pour le climat.

Département Espace public

Propreté

Notre service est de plus en plus sollicité pour des missions diverses en plus des missions quotidiennes habituelles.

De nouveaux quartiers résidentiels ont vu le jour ces derniers temps ce qui a pour répercussion l'obligation d'entretien de nouvelles voiries et la création de nouvelles tournées de balayage.

Le chantier Alseberg qui est prévu jusque fin de l'année 2023 nécessite la présence quotidienne d'une équipe full time sur le terrain afin de maintenir les abords du chantier et les points de collecte situés sur voiries communales les plus propres possible.

Notre personnel intervient de plus en plus fréquemment sur les voiries régionales pour pallier au manque de réaction des services de la région suite aux plaintes des habitants. De plus, le développement de la mobilité douce entraîne la création de pistes cyclables qui requièrent un passage plus régulier de nos équipes de nettoyage pour des raisons de sécurité (feuilles mortes, déchets divers, ...) que cela soit sur voiries communales ou régionales où il est indispensable d'intervenir afin d'éviter l'augmentation des accidents.

Les points cités ci-dessus ainsi que la continuité du nettoyage de la commune ne peuvent se faire au détriment des 2 équipes qui ont été désignées pour le ramassage des dépôts clandestins sur l'entièreté du territoire communal dont la visibilité du travail est importante aux yeux des citoyens uclois. Dès lors, les équipes seront renforcées afin que toutes les tournées de balayage soient assurées.

Pour ce qui concerne notre service des Expulsions et Prêt de Matériel, si le projet de décret régional sur l'allongement du délai de stockage des biens venait à être approuvé, cela entraînerait une augmentation du stockage et un surcroît de travail pour l'équipe étant donné que les « expulsés » viennent régulièrement rechercher quelques objets au compte-goutte. Afin de pouvoir assurer un service de qualité un ouvrier de niveau D serait demandé pour 2023.

De plus, les citoyens et certains organismes (Give a Day, Twodays, Bewapp, Good Planet, Rotary Club, ...) étant de plus en plus concernés par leur environnement, notre service est confronté à une augmentation de demandes spontanées de participation à des actions citoyennes de nettoyage. Afin de pouvoir encourager et soutenir celles-ci, il est indispensable que le service dispose de petit matériel (gants, pinces à déchets, sacs, ...) à leur fournir durant le temps de leurs actions.

Il est important de noter que le montant des frais liés à l'incinération des déchets pour 2022 subit une augmentation de 20%.

Nous souhaiterions également installer 3 toilettes publiques à différents endroits stratégiques de la commune. Ce dispositif sera écologique et accessible au PMR.

A ce jour, nous ignorons s'il s'agira d'une location ou d'un achat c'est pour cette raison qu'un montant de 40.000€ supplémentaire devrait être inscrit à l'article 876601/124-12/62 pour l'exercice 2023 et 2024.

Il est indispensable de maintenir le charroi de la propreté dans les années à venir car il correspond au strict minimum nécessaire au service pour assurer ses différentes missions. Si du matériel roulant venait à être déclassé, il est indispensable que celui-ci soit remplacé.

De plus, avec la création de nouvelles pistes cyclables, l'émergence de nouveaux quartiers résidentiels sur le territoire, il sera nécessaire d'investir dans l'achat d'une grosse balayeuse supplémentaire afin d'être toujours opérationnel au minimum lors des pannes d'autres véhicules.

Nous tenons également à insister sur l'obligation de remplacer les véhicules roulant au diesel avant 2028 et donc de la nécessité de le prévoir au budget 2024.

Pour ce qui concerne les canisites, certains d'entre eux seront remplacés par des modèles en matière composite afin de tester leurs résistances, éviter l'achat de bois et les frais de personnel inhérents aux travaux de réparation. Les avantages de ce modèle sont la durabilité (+- 10 ans), et la flexibilité. Ce type de canisite peut être déplacé facilement si besoin (aménagement de voirie ou travaux).

Voirie-Mobilité

A partir de 2022, la commune doit reprendre à sa charge l'entretien des hydrants qui jusqu'à présent, était à charge de Vivaqua. L'estimation de l'entretien des hydrants est de l'ordre de 100.000€ par année. En complément de l'entretien ordinaire des hydrants, le remplacement

des anciennes installations ou le placement de nouveaux hydrants sont à charge de la commune.

Sur bases des besoins de la police, la commune fera en sorte de raccorder des caméras de surveillance à concurrence de 10.000€ par an.

En 2022, il est par ailleurs prévu d'équiper les agents de terrain de petits matériels de mesurage tels que niveau électroniques, décamètres.

Le réseau routier à Uccle comprend 150 km de voirie dont la plupart est en asphalte. Chaque année, un budget de 1.200.000€ est alloué afin de rénover ces voiries. En fonction de leur surface et de la nécessité ou non de remplacer les fondations, 4 à 8 voiries verront leur revêtement renouvelé chaque année jusqu'à la fin de la législature. Les moyens budgétaires nécessaires seront dégagés afin de poursuivre un entretien et un renouvellement fréquent des marquages routiers.

L'amélioration des cheminements piétons est d'une importance primordiale afin d'encourager la marche et de s'orienter vers une mobilité plus durable. Un budget est dès lors prévu chaque année afin de rénover des sentiers vicinaux. 2 à 3 sentiers sont entièrement rénovés chaque année. Seront rénovés : le Lijkweg phase 2, le sentier Jean Van Nijlen, le chemin Steenbroek, le Sparrenweg. Un nouveau cheminement cyclo-piétons sera créé afin de pouvoir rejoindre la rue Jean Benaets depuis le nouveau parking public sis chaussée de Saint-Job. Il offrira une précieuse alternative à cette dernière aux usagers faibles.

Certaines voiries du réseau sont constituées de pavés en pierre naturelles, le porphyre belge. En fonction du budget prévu, 1 à 2 rues sont ainsi rénovées. Ce sera le cas du Crabbegat, chemin classé en 2022, la rue Baron Perelman, un tronçon de la rue de Percke par la suite.

400.000€ sont également prévus annuellement en vue de rénover le revêtement de voiries suite à des travaux d'égouttage réalisés par Vivaqua. Une convention lie la commune et l'intercommunale répartissant les frais pris en charge par chaque partie en fonction de certains critères comme la vétusté du revêtement et la surface à traiter.

Des crédits spécifiques sont également prévus pour des aménagements carrefours, la réfection trottoirs, la sécurisation d'abords d'écoles, l'aménagements d'infrastructures pour cyclistes et pour personnes à mobilité réduite.

Au niveau des carrefours qui seront réaménagés, l'objectif des réaménagements est d'améliorer la sécurité routière et d'améliorer les cheminements piétons en créant des traversées piétonnes sécurisées, en aménageant des avancées de trottoirs, en encadrant le stationnement en voirie afin de faire respecter le Code de la route, d'améliorer la sécurité routière et la visibilité. Au budget 2022, les carrefours suivants sont inscrits : les carrefours de la rue Vanderkindere entre la place du même nom et l'avenue Coghén (sachant que ceux situés sur le tronçon entre la chaussée de Waterloo et la Place Vanderkindere seront réalisés en 2022), le carrefour formé par l'avenue de la Gazelle et la rue Engeland, carrefour très évasé appelé « mer d'asphalte » pour lequel une attention particulière sera portée à la gestion des eaux de pluie. Les carrefours formés par l'avenue de l'Aulne, l'avenue du Vossegat et l'avenue Docteur Decroly par où passe un itinéraire cyclable régional sont également prévus. Ce dernier projet devrait être subsidié par Bruxelles-Mobilité.

Comme pour les sentiers vicinaux, une attention particulière est portée à la rénovation des trottoirs, les budgets avaient été revus à la hausse dès l'entame de la mandature. Les voiries

suyvantes verront leurs trottoirs rénovés. Il s'agira notamment de la rue du Repos, diverses rues dans le quartier du Homborch, la rue Joseph Bens, l'avenue des Ormeaux. Outre la rénovation des trottoirs à proprement dite, des aménagements ponctuels sont mis en œuvre afin de sécuriser les traversées piétonnes.

En ce qui concerne les aménagements aux abords des écoles, l'objectif est de prévoir pour chaque école située sur le territoire de la commune, des aménagements visant à améliorer la visibilité de l'espace public et à sécuriser les flux des piétons, à ralentir la vitesse du trafic automobile. Les abords de plusieurs écoles seront ainsi traités chaque année.

Le déploiement des itinéraires cyclables communaux et régionaux fait également partie des priorités du collège, c'est pourquoi un budget est prévu chaque année afin de réaliser ces travaux. La commune d'Uccle est traversée par les ICR 6, 7, 8 B, C et S ainsi que les ICC Nord, Sud et R. Dans le cadre des réaménagements de voirie détaillés plus bas, plusieurs pistes cyclables séparées seront également réalisées. Le déploiement du stationnement vélo courte et longue durée sera poursuivi (installation d'arceaux et de boîtes vélos intégralement subsidiés).

Les crédits relatifs aux aménagements pour personnes à mobilité réduite (PMR) seront doublés à partir de 2023 afin d'accélérer le rythme des aménagements visant à mettre en conformité des traversées piétonnes existantes ou à en aménager d'autres en fonction des besoins.

Plusieurs rues seront entièrement réaménagées annuellement. Voici les projets qui devraient figurer aux prochains budgets extraordinaires. Le calendrier de traitement de ceux-ci est susceptible d'évoluer en fonction de divers éléments : coordination des chantiers, délivrance des permis, procédure de marché public, etc.

Pour 2022 :

Le réaménagement des abords du parc Raspail, réorganisation du trafic avec transformation du rond-point avec l'avenue Princesse Paola et du parking devant le parc, intégration d'une meilleure gestion des eaux de pluies. Ce dossier est subsidié par la direction des Monuments et Site.

L'ancien Dieweg est une voirie locale qui sera entièrement réaménagée en zone résidentielle.

La rue Baron Guillaume Van Hamme subira un profond lifting en y intégrant une piste cyclable reprise dans les ICR. Le dossier devrait être subsidié par Bruxelles Mobilité.

Le chemin du Puits est une voirie en cul de sac aux abords du plateau Engeland. Son réaménagement doit permettre de mieux gérer les eaux de surface en les redirigeant vers les zones vertes à proximité.

Le tronçon du Bosveldweg entre la rue Moscicki et la rue Langeveld sera réaménagé en zone résidentielle. Actuellement cette voirie est en dolomie ce qui pose de nombreux problèmes d'entretien.

En 2023 :

Réaménagement de la chaussée de Saint-Job entre Château d'Eau et Repos dans la continuité du réaménagement du carrefour formé par la chaussée de Saint-Job et la rue du

Repos. Cette voirie est pourvue de trottoirs très étroits. La voirie est en mauvais état notamment suite aux multiples interventions des impétrants.

La rue du Doyenné, située à Uccle centre est une voirie de quartier très étroite où se situent 2 écoles, l'académie de musique et la bibliothèque. Elle est fréquentée par de nombreux enfants. Le projet vise à aménager la rue en zone résidentielle afin d'y ralentir la vitesse du trafic dans la rue et d'y sécuriser les usagers faibles.

La rue Geleytsbeek phase 2, (entre la rue Papenkasteel l'avenue du Lycée français) est une voirie en pavés en pierre naturelle. Cette voirie, située sur l'itinéraire cyclable communal sud, est en très mauvais état. Les largeurs des trottoirs et de la chaussée ne correspondent plus aux normes actuelles. Cette voirie donne accès au Lycée français d'Uccle. Des bandes confort seront réalisées.

La rue du Château d'Eau est une voirie classée dans sa partie entre le Dieweg et la chaussée de Saint-Job. Le pavage de la rue sera refait à l'identique suivant les directives de la direction des Monuments et sites qui subsidiera ce dossier à hauteur de 80%.

La rue Roberts Jones, tronçon entre la rue Edith Cavell et l'avenue Léo Errera, est une voirie de quartier où se situent 2 écoles. Le projet vise à aménager la rue en zone résidentielle afin d'y ralentir la vitesse du trafic dans la rue.

En collaboration avec Infrabel, la SNCB et Bruxelles Mobilité, la commune va créer un passage cyclo-piétons sous les voies du chemin de fer à la gare de Calevoet. Les travaux devraient être financés par Beliris.

Le rond-point Solau sera réaménagé et la circulation modifiée, suite au projet de construction de logements sociaux dans le quartier.

Pour 2024 :

La rue du Bourdon sera réaménagée dans son tronçon entre le Moensberg et la commune de Linkebeek. Cette voirie, par laquelle passe une ligne de bus de la STIB et de De Lijn est très étroite et les trottoirs ne sont pas conformes au règlement régional d'urbanisme.

La rue Basse est une voirie inter quartier reliant l'avenue Jean et Pierre Carsoel à la chaussée de Saint-Job. Les trottoirs y sont étroits et non conforme au règlement régional d'urbanisme.

La rue des Fidèles située à Uccle centre, vu ses faibles largeurs de trottoirs, sera réaménagée en zone résidentielle.

La rue Groeselenberg sera réaménagée depuis le carrefour avec l'avenue des Statuaires jusqu'au chemin de la source. Une attention particulière sera portée à la gestion de pluie. Le rond-point sera supprimé au profit d'un aménagement plus sécurisant et plus qualitatif.

La connexion Fond'Roy – Kauwberg consiste à reconnecter différentes parties du ruisseau, du parc Fond'Roy jusqu'à la zone verte au Kauwberg. Les aménagements seront faits afin de lutter contre les inondations dans le quartier.

Un crédit de 200.000€ est prévu pour la construction d'une conduite servant à recueillir les eaux de pluies de l'avenue de la Chênaie et les eaux du cimetière du Dieweg via la rue du Repos.

Service vert

L'objectif du Service Vert est de développer et entretenir le patrimoine d'espaces verts et arboré communal en privilégiant la gestion différenciée pour favoriser la biodiversité, en limitant autant que possible son impact environnemental et en l'adaptant progressivement aux changements climatiques.

La gestion des espaces verts fait l'objet d'un programme pluriannuel de réaménagement durable et les surfaces et espaces inutilisés seront valorisés pour créer des espaces verts et naturels (potagers urbains, jardins suspendus...) à destination de la population uccloise. C'est notamment dans ce but que sera réaménagé le parc de Raspail.

Pour enrichir la biodiversité, de nouvelles zones vertes et de nouvelles plantations seront aménagées et gérées durablement tout en renforçant le maillage vert comme cela sera le cas pour le nouveau centre administratif dont les abords seront verdurisés. L'agriculture urbaine sera encouragée par l'augmentation du nombre de potagers individuels ou collectifs et la plantation d'essences comestibles, fruitières notamment et en partie à travers le projet ARBRES subsidié par INNOVIRIS. Les déchets organiques sont progressivement revalorisés à l'échelle locale, la création d'un compost communal peut par exemple limiter les achats en terreau. Toujours dans le cadre du projet CARBONE, du matériel est en cours d'acquisition par les différents services communaux et ce dès 2022.

Une réflexion sur le site des Espaces Verts (avenue Paul Stroobant) pour le rendre plus pratique et fonctionnel pour les équipes de terrain ainsi qu'exemplaire en matière d'écologie et de durabilité sera initiée.

L'ASBL Promotion des Parcs Publics et des Espaces Verts Publics sera dissoute et son subside annuel, réaffecté dans le budget communal, pour les dépenses du Service vert.

L'effort de recherche de subsides pour limiter les dépenses sur fond propre sera poursuivi. Ces recherches porteront, par exemple, sur les financements (partiels) des aires de jeux, des plantations ou d'étude d'un Plan de gestion innovant des plantations en voirie (Plan arbre).

Le service vert a également comme projet, au cours des trois prochaines années, d'aménager ou d'améliorer les abords du centre administratif rue de Stalle ou encore le parc Brugmann. Un des objectifs de la commune sera la rénovation et le renouvellement du mobilier urbain de la commune ainsi que l'installation de toilettes dans les parcs communaux en synergie avec le service de la propreté.

Département des Ressources humaines

Les besoins des différents services ont été analysés et les recrutements nécessaires ont été planifiés afin de répondre à ces besoins.

Par ailleurs, une analyse systématique de la nécessité de procéder à un remplacement suite à un départ sera poursuivie.

Un calendrier d'examens de recrutement et de promotion a en outre été établi pour les 3 années à venir.

Un des objectifs au cours des trois prochaines années sera d'implémenter les nouvelles demandes régionales en matière de revalorisation barémique ainsi que l'introduction du deuxième pilier de la pension pour les agents communaux. Ces évolutions se feront en deux temps. Dans un premier temps, il y aura la revalorisation barémique des niveaux E, D et C ainsi que l'intégration du deuxième pilier de la pension. Ensuite, dans un second temps, nous nous chargerons de la revalorisation barémique des niveaux B et A.

Prévisions ex. 2022 :

Au cours de l'année 2022, nous estimons que les coûts salariaux seront (total 111,112 et 113-01 à 113-19) : 78.101.641 € soit une augmentation de 3,75% par rapport aux prévisions actualisées de 2021.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- Augmentations barémiques de 1,3% ;
- Révision barémique niv. C
- Engagements supplémentaires.

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 4.424.670 € ;
- Cotisation de responsabilisation : 4.605.000 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 750.367 € ;
- Article 000/116/01 : 2.700.000 € ;
- Article 101/116/01 : 425.000 €

Prévisions ex. 2023 :

Au cours de l'année 2023, nous estimons que les coûts salariaux seront (total 111,112 et 113-01 à 113-19) : 81.304.908 € soit une augmentation de 4,1% par rapport aux prévisions de 2022.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- Augmentations barémiques de 1,3% ;
- Révision barémique (1^{ère} biennale au 1/1/2023 + augmentation des échelles niv. B+ A au 1/7/2023 ;
- Engagements supplémentaires.

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 3.875.221 € ;
- Cotisation de responsabilisation : 6.024.783 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 792.834 € ;
- Article 000/116/01 : 2.700.000 € ;
- Article 101/116/01 : 425.000 €

Prévisions ex. 2024 :

Au cours de l'année 2024, nous estimons que les coûts salariaux seront (total 111,112 et 113-01 à 113-19) : 84.053.428 € soit une augmentation de 3,38% par rapport aux prévisions de 2023.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- Augmentations barémiques de 1,3% ;

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 3.598.455 € ;
- Cotisation de responsabilisation : 6.238.076 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 824.756 € ;
- Article 000/116/01 : 2.700.000 € ;
- Article 101/116/01 : 425.000 €

Département des Affaires générales.

Secrétariat central - Service des archives - Contrôle interne.

Un de nos objectifs, au cours de la seconde moitié de législature, sera de développer la dématérialisation du courrier sortant en implémentant la signature électronique dans les domaines où la législation le permet tout en tenant compte de la fracture numérique qui constitue un obstacle pour certain(e)s ucclois(es) à la réception du courrier par la voie électronique.

Outre l'effet bénéfique de ce procédé sur l'empreinte écologique de la Commune d'Uccle, la dématérialisation d'une partie du courrier sortant permettra de réduire les coûts de correspondance et d'affecter ainsi le gain financier à des projets d'intérêt général touchant l'ensemble de la population.

Le travail de professionnalisation des archives et de sensibilisation du personnel communal à l'importance de ces dernières eu égard à leur appartenance au patrimoine ucclois et à leur valeur historique, actuellement en cours, continuera à être développé (tri, classement dans des dépôts adaptés, mise en place de procédure de consultation et valorisation). La digitalisation des archives est, quant à elle, un objectif à part entière à atteindre dès que certains moyens notamment humains auront été mis œuvre.

Les déménagements vers le nouveau centre administratif et le nouveau centre opérationnel faciliteront la mise en place d'un dispositif de contrôle interne par un agent spécialisé en cette

matière qui doit être engagé afin notamment d'évaluer les risques et les failles de certaines procédures et de dès lors mettre en place des solutions correctives et stratégiques.

Participation citoyenne et démocratie locale

La Commune d'Uccle souhaite continuer à renforcer la participation de ses habitant(e)s en les impliquant davantage dans l'élaboration des politiques communales par le biais de différents mécanismes participatifs : soutien direct aux projets (subside coup de pouce), réalisation par la Commune de projets proposés et sélectionnés par les habitants (budget participatif), sollicitation d'avis et recommandations (rencontres citoyennes de quartier, états généraux de la jeunesse, Assemblée citoyenne pour le climat,...), communication active sur le droit d'interpellation citoyenne, consultations dans le cadre de projets d'aménagement de l'espace public,

La participation devrait être activée également par exemple dans le cadre d'un éventuel contrat de quartier durable. Une attention particulière sera portée à l'information vers le citoyen dans le cadre des projets mis en œuvre au niveau communal et des politiques menées de manière transversale.

De plus, des actions de sensibilisation de l'administration aux enjeux de la participation citoyenne seront organisées afin d'impliquer au mieux les agents et prendre en compte leurs apports. De même des évaluations objectivées des processus participatifs mis en œuvre seront menées.

Organiser la participation des citoyen(ne)s à partir de leur rue ou quartier jusqu'au Conseil communal en mettant à disposition des comités de quartiers et/ou groupements de citoyen(ne)s une enveloppe annuelle pour leur permettre de mettre en œuvre des projets de proximité ; en poursuivant la mise en place des mécanismes consultatifs et de co-création, que ce soit dans la gestion de grands projets ou d'aménagements au niveau de la rue ou du quartier ; en organisant en fin de mandature un Conseil communal participatif sur base du tirage au sort de citoyen(ne)s, pour débattre et émettre des propositions à la commune sur les thèmes spécifiques.

Une maison de la citoyenneté et des associations va voir le jour afin de renforcer les liens entre les habitant(e)s et les élus locaux et de faire vivre la démocratie locale dans un lieu adapté qui lui sera dédié. Au sein de cet espace, les citoyens et associations pourront se réunir, travailler, organiser des réunions publiques et trouver de l'information sur les actions communales afin de renforcer la diffusion d'informations vers le citoyen.

Solidarité internationale et affaires européennes.

Les projets de coopération internationale actuellement en cours (Kintambo et Kintambeau) sont poursuivis tout en développant d'autres projets à une échelle plus locale (entre associations uccloises et du sud impliquant les citoyens(ne)s, entre communes).

Le Festival des Solidarité internationales sera par ailleurs repensé afin de le rendre plus participatif et de le faire vivre dans différents endroits de la Commune avec l'appui de partenaires (bibliothèques, associations, ...).

Dans le cadre de la motion Commune hospitalière adoptée à l'unanimité, les actions de sensibilisation des plus jeunes aux enjeux de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire resteront prioritaires et de nouvelles pistes d'action pourront être explorées.

Afin d'acquérir une expertise dans ce domaine d'action et d'envisager des partenariats entre communes, il est indispensable de procéder à l'inscription de la Commune dans des réseaux internationaux et européens.

L'objectif est également de renforcer les actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne auprès des jeunes notamment en collaborant étroitement avec les écoles des différents réseaux d'enseignement présents sur le territoire communal et en diffusant une brochure à destination spécifique de des citoyen(e)s européenne(enne)s afin de faciliter leurs démarches lors de leur installation à Uccle et de les informer de leurs droits relevant de la citoyenneté européenne.

Département du Facility Management

Service Nouvelle Technologie

L'infrastructure informatique ayant été remise à neuf lors de la réalisation du projet U (création de deux nouveaux data centers, mise en place d'un réseau MPLS, nouvelles MMF, passage à la téléphonie IP,....) avec intégration de tous les sites distants et du réseau d'établissements scolaires, les budgets d'investissements prévus en 2023 et 2024, seront limités, et concerneront principalement le renouvellement du matériel informatique devenu obsolète (PC, laptops,....) et des licences ainsi que le lancement de projets, notamment, dans le domaine de l'archivage électronique et de la numérisation.

Un projet de mise en place d'un datawarehouse sera également entamé en 2022 afin de centraliser et de traiter les données de manière à ce que les services puissent disposer d'informations structurées et de meilleure qualité.

En 2023 un projet de mise en place d'un guichet électronique sera lancé afin d'offrir une solution intégrée à l'administration/citoyen.

Une analyse visant à déboucher sur des projets concrets en matière de réduction de la fracture numérique sera également initiée en 2023.

La politique de sécurité de l'information et de mise en conformité au GDPR continuera à être développée parallèlement avec le Data Protection Officer afin de mettre en place des procédures pour garantir la sécurité de ces données.

Service des Bâtiments Communaux - Maintenance :

Le service BCM étant en charge de la maintenance du patrimoine communal, le budget d'investissement est relativement stable en 2022,2023 et 2024.

Lors des trois prochaines années, le service aura pour objectif de mettre en conformité les équipements (infrastructures électriques, réseau gaz, chaufferies, systèmes de ventilation, ascenseurs, ...) dans l'ensemble des bâtiments faisant partie du patrimoine de la commune

(écoles, centres sportifs, lieux culturels, ...). En lien avec ces équipements, le service souhaite également développer leur entretien de manière plus ponctuelle pour garantir une meilleure durée de vie de ces appareils.

Le budget sera également consacré à la rénovation (travaux d'isolation, travaux de réaménagement ...) de certains bâtiments énergivores et au remplacement d'équipements vétustes (projets de religthing, remplacement de chaufferie, ...) en vue de réduire les consommations énergétiques dans le cadre du programme Plage 2 et ce au travers du partenariat établi avec l'intercommunale Sibelga dans le cadre des projets Nr Click, RenoClick et SolarClick.

Service des Bâtiments Communaux - Architecture :

En 2023, le service architecture lancera le dossier de réaménagement des locaux actuellement occupés par le centre PMS sur le site de l'école de Saint-Job en vue de les transformer en classes maternelles et ce, suite au déménagement du centre PMS sur le site du Danse 25.

La même année, un projet de construction d'un nouveau préguardiennat sur le site de l'école de Calevoet est également envisagé.

En 2024, Les projets suivants seront engagés :

- extension de la baby halte à Saint-Job ;
- remplacement des vitrages et isolation des poutres de la piscine du Longchamp en vue de réduire les consommations énergétiques du site dans le cadre du programme Plage 2. Le même projet prévoit également le remplacement des bassins existants en bassins à débordement ;
- isolation complète de l'école primaire de Saint-Job en vue de réduire les consommations énergétiques dans le cadre des objectifs fixés par la programme Plage 2 ;
- construction d'un ensemble de nouveaux vestiaires sur le site des Griottes.

◆◆◆

Tables des matières

Introduction

Département des Affaires sociales et économiques

Prévention

Action et cohésion sociale

Economie

Département des Affaires culturelles et récréatives

Senior

Jeunesse

Culture

Sport

Département des Affaires éducatives

Éducation

Famille – Crèches – Personnes en situation de handicap

Égalité des chances et des genres

Département aménagement du territoire et politique foncière

Urbanisme

Propriétés communales

Logement

Rénovation urbaine

Environnement

Département Espace public

Service technique de la voirie

Service vert

Département des Ressources humaines

Personnel

Rémunérations et pensions

Département des Affaires générales

Le secrétariat central - Le Service des archives - Le contrôle interne

Participation citoyenne et démocratie locale

Solidarité internationale et affaires européennes

Département du Facility management

Service nouvelle technologie

Service des Bâtiments Communaux - Maintenance

Service des Bâtiments Communaux – Architecture